

L'ORDRE DANS LA GESTION PUBLIQUE

RESTAURER LA CONFIANCE,
PROTÉGER LES NIÇOIS DES DÉRIVES







ÉDITO D'
ÉRIC

CIOTTI

À Nice, l'éthique de responsabilité guidera l'action publique. Nous faisons le choix de l'exemplarité, de la transparence et de l'autorité morale, non par posture, mais par devoir. Les citoyens n'attendent plus des promesses : ils exigent des règles claires, des pratiques irréprochables et des responsables comptables de leurs actes.

L'éthique ne sera plus un slogan. Elle deviendra une règle de gouvernement, appliquée, contrôlée et assumée. Une règle attendue par les Niçoises et les Niçois, attachés à une vie publique honnête, lisible et digne de confiance.

Cette exigence conditionne la crédibilité de l'action publique, la légitimité des décisions et le respect de l'intérêt général. En y répondant avec rigueur, Nice redeviendra une ville exemplaire et une référence européenne en matière d'éthique publique.

Nous voulons remettre de l'ordre dans les comptes, dans la rue, mais aussi dans les pratiques publiques. L'éthique de responsabilité sera au cœur du pacte municipal.

Nous voulons prévenir notamment :

- l'usage détourné des moyens municipaux à des fins politiques ;
- l'instrumentalisation des agents ;
- les recrutements de connivence ;
- les marchés publics opaques ;
- les avantages offerts par des prestataires ;
- les activités privées incompatibles ;
- les conflits d'intérêts.

Les Niçoises et les Niçois méritent une action publique éthique, fondée sur la probité, la transparence et l'exemplarité. Ils méritent une gouvernance digne, honnête et respectueuse de l'intérêt général.

Ce Plan Éthique et Transparence repose sur deux piliers :

- **En amont** : prévenir les dérives et instaurer une culture éthique au cœur de la mairie.
- **En aval** : renforcer la transparence, le contrôle et les sanctions.

Pour conduire cette transformation, j'ai confié cette délégation à un avocat reconnu pour son intégrité et sa compétence :

Maître Le Donne, ancien bâtonnier du barreau de Nice, futur adjoint à l'Éthique et à la Transparence.

Avec ce plan, Nice peut redevenir une ville exemplaire, protectrice de ses citoyens, de son argent public et de ses institutions.

« Le meilleur est à venir »



“*Nous voulons remettre de l’ordre dans les comptes, dans la rue, mais aussi dans les pratiques publiques. L’éthique de responsabilité sera au cœur du pacte municipal.*”



UN ANCIEN BÂTONNIER POUR PILOTER LA DÉLÉGATION À L'ÉTHIQUE

Maître Patrick-Marc Le Donne



Ancien bâtonnier du barreau de Nice, futur adjoint chargé de l'Éthique et de la Transparence

La réussite de ce plan repose sur une personnalité incarnant autorité morale, indépendance et maîtrise absolue des règles déontologiques. Ce choix s'est imposé avec évidence : Maître Patrick-Marc Le Donne, figure majeure du barreau niçois et référence nationale en matière d'éthique professionnelle.

Un parcours niçois d'excellence

Formé à l'Université de Nice, titulaire d'une maîtrise de droit privé, Patrick-Marc Le Donne prête serment en 1989. Depuis plus de 35 ans, il exerce au barreau de Nice avec une constance remarquable, alliant pratique exigeante et engagement institutionnel.

Il fonde en 2006 un cabinet inter-barreaux Nice-Grasse, qu'il dirige avec son épouse et associée, dans une logique de rigueur, d'indépendance et de transmission.

Un homme de déontologie avant tout

Très tôt, il place la déontologie au cœur de son engagement :

- Membre du Conseil de l'Ordre à plusieurs reprises depuis 1997,
- Ancien bâtonnier désigné puis élu du barreau de Nice (mandats 2008-2009 puis 2010-2011),
- Président de la CARPA de Nice, garantissant la sécurité et la transparence des fonds.

Depuis 2012, il siège sans discontinuer au Conseil de l'Ordre, avec un mandat en cours jusqu'en 2026, preuve de la confiance renouvelée de ses pairs.

Une autorité nationale sur les sujets éthiques et numériques

Son expertise dépasse largement le cadre local :

- Membre élu du Conseil National des Barreaux (CNB) pour deux mandats,
- Président de la commission nouvelles technologies du CNB,
- Expert reconnu de la commission numérique,
- Participant aux travaux ministériels de réforme de la procédure civile aux côtés de la Chancellerie.

Cette double compétence, éthique et modernité, fait de lui un profil rare et stratégique.

Un pédagogue de la déontologie

Depuis 2008, Patrick-Marc Le Donne est :

- Enseignant en déontologie et responsabilité professionnelle à l'EDASE,
- Enseignant en Master II à l'Université Nice Côte d'Azur, notamment sur la responsabilité des avocats et magistrats,
- Responsable ordinal de la formation continue obligatoire des avocats.

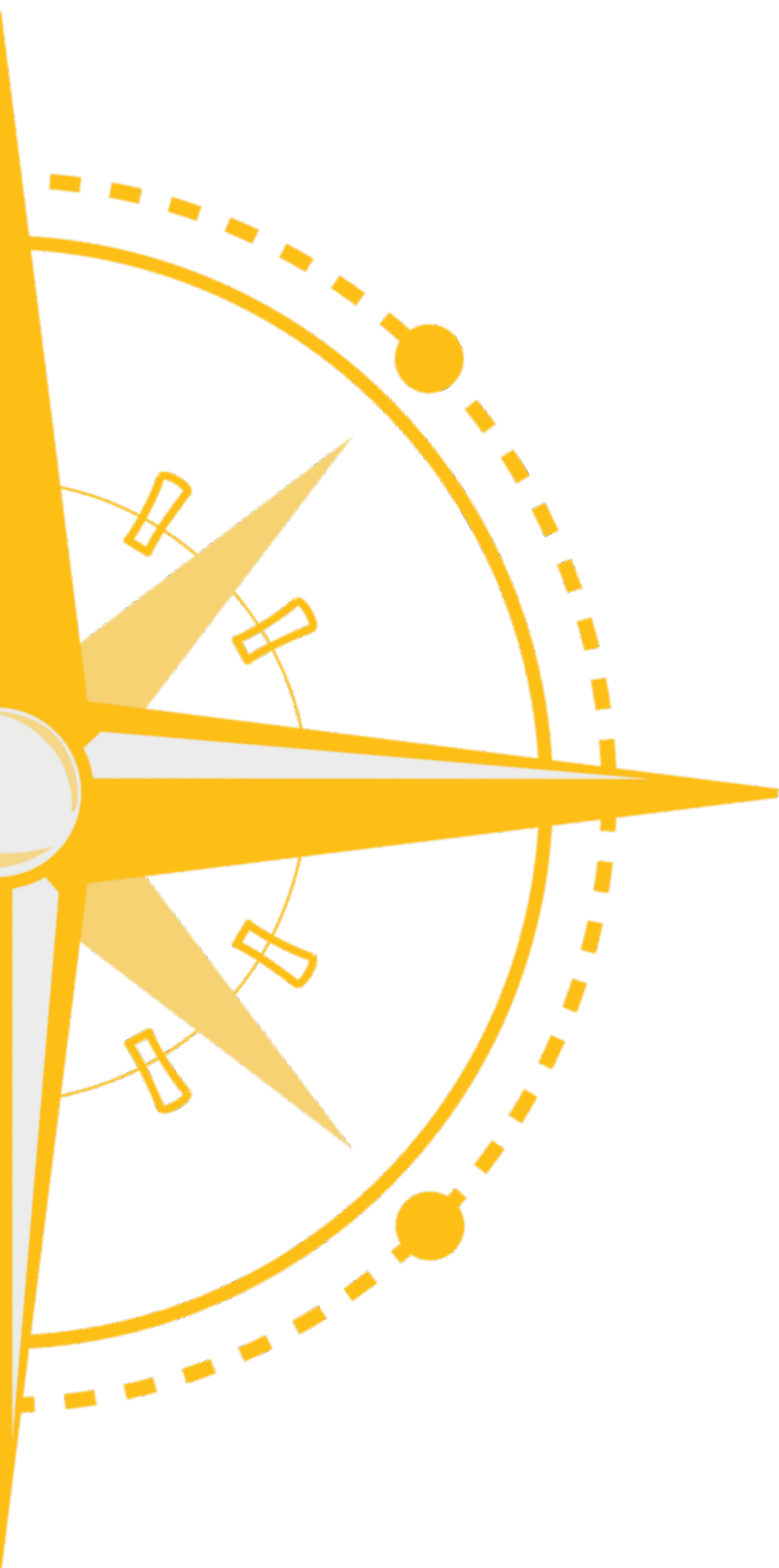
Il forme celles et ceux qui feront le droit de demain, avec exigence et sens des responsabilités.

Un adjoint à l'Éthique avec une solide expérience

En tant qu'adjoint chargé de l'Éthique et de la Transparence, il :

- il sera membre du comité qui sera lui même présidé par un haut magistrat
- garantira la conformité juridique et déontologique des décisions municipales ;
- sécurisera marchés publics et pratiques administratives ;
- pilotera la formation éthique des élus ;
- protégera agents publics et citoyens ;
- publiera un rapport annuel public.

→ Chaque élu signera un engagement de conformité rendu public, scellant un pacte de confiance et d'exemplarité.



PARTIE 1

PRÉVENIR LES ABUS



1

Mesure 1 - Audit indépendant dès les 100 premiers jours



Un audit confié à un cabinet extérieur portera sur :

- les marchés publics des dix dernières années ;
- les reconductions injustifiées ;
- les délégations de service public ;
- l'usage des moyens municipaux ;
- les conflits d'intérêts ;
- les dépenses de communication ;
- Les subventions à des organisme dont l'intérêt métropolitain ou communal est douteux
- les voyages des élus.

Il sera rendu public afin d'ouvrir le mandat sur des bases saines et incontestables.

2

Mesure 2 - Création d'un Comité d'Éthique indépendant



Le Comité d'Éthique comprendra élus et de magistrats, universitaires, avocats et citoyens tirés au sort. Les membres du conseil municipal seront à partie entre l'opposition et la majorité

Il pourra recevoir des signalements, se saisir de situations préoccupantes, auditionner, publier des avis, formuler des recommandations et produire un rapport annuel public. La future majorité s'engage à se sentir liée par ses avis, notamment sur les projets qui ont vocation à être présentés en conseil municipal.

3

Mesure 3 - Confier la présidence de la commission des finances et la présidence de la commission d'appel d'offres

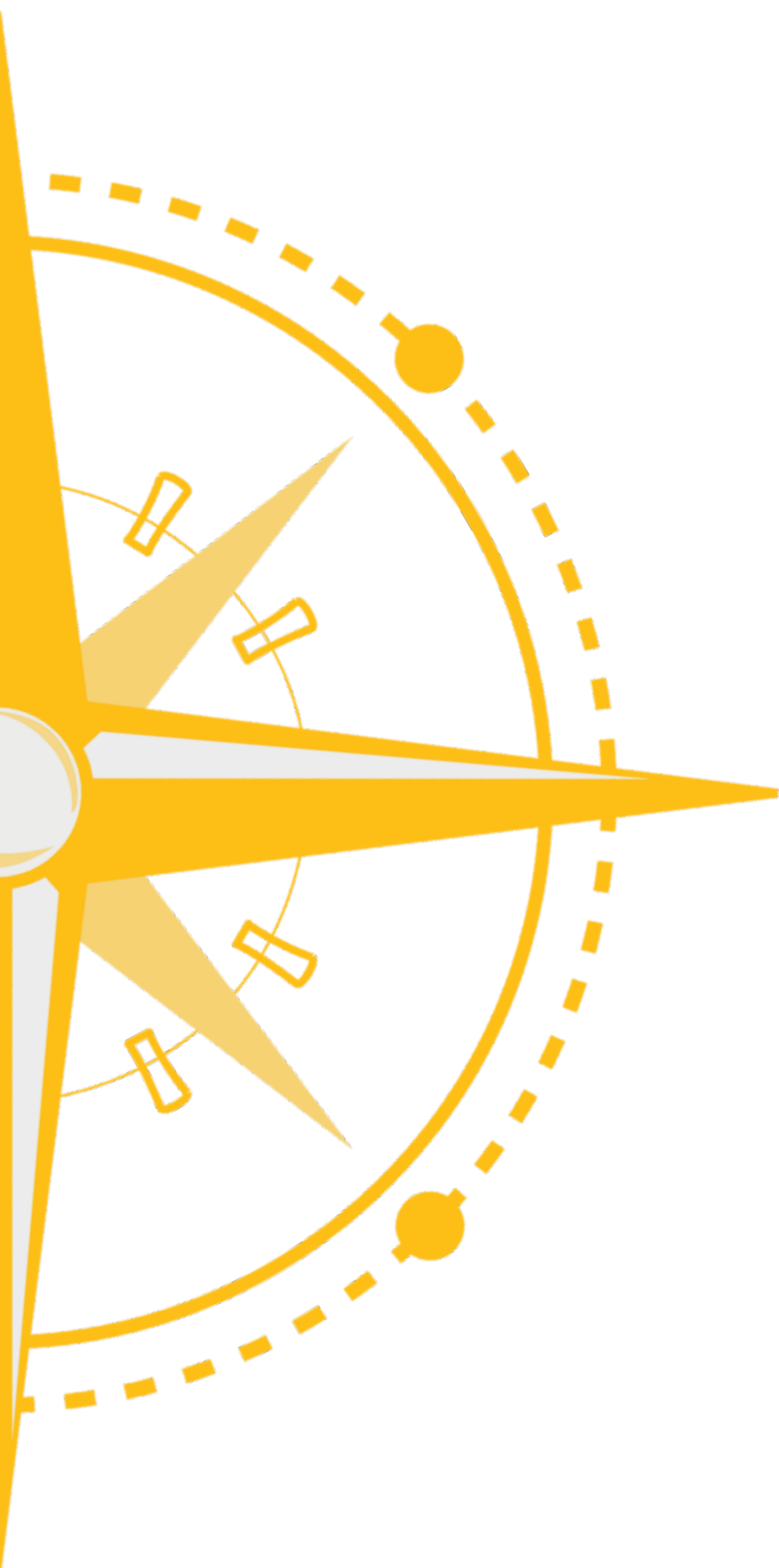
Cette mesure a vocation à garantir impartialité, contrôle démocratique et transparence.

4

Mesure 4 - Formation obligatoire des élus et signature d'une charte de l'éthique publique

Tous les élus suivront une formation obligatoire et signer une charte sur :

- les conflits d'intérêts ;
- la responsabilité pénale ;
- l'usage des moyens publics ;
- la transparence financière ;
- la communication institutionnelle ;
- les règles nationales et européennes de probité.



PARTIE 2

RENFORCER

LA **TRANSPARENCE**

ET LE **CONTRÔLE**



5

Mesure 5 - Tableau de bord public de transparence



Un tableau de bord accessible à tous présentera :

- les marchés attribués ;
- les montants dépensés ;
- les subventions ;
- les signalements éthiques et leur traitement.

Des “indicateurs” de transparence permettant de suivre en temps réel tous les chiffres intéressants les citoyens. Les données seront claires et actualisées en continu.

6

Mesure 6 - Aucun frais de mandat



Les frais de représentation seront supprimés. Les frais de bouche seront drastiquement réduits. **L'argent public ne financera aucune manifestation s'éloignant de l'utilité publique**. L'exercice d'un mandat électif ne saurait ouvrir droit à des avantages indirects ou à des dépenses de confort financées par la collectivité. L'argent public doit servir exclusivement l'intérêt général.

Chaque euro engagé par la collectivité devra répondre à un **besoin objectif-ment justifié**, strictement encadré et directement utile à l'action publique.

7

Mesure 7 - Engagement du maire à n'exercer aucune activité de conseil



Le maire s'engage à n'exercer **aucune activité de conseil** durant le mandat et ne percevoir aucun frais de représentation

